

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le règlement 330-2017 **décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien**, adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 21 décembre 2017 est **entré en vigueur**.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 15 janvier 2018.



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice du service des finances
et secrétaire-trésorière adjointe